
Service Consulaire 03-08

02/08

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR L'ÉTABLISSEMENT DES CERTIFICATS
DE COUTUME, DE CELIBAT ET DE CAPACITÉ MATRIMONIALE

1. La Carte Consulaire
2. Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois avec la mention « en vue de mariage » pour les personnes nées dans les zones qui n'ont pas été sujettes aux troubles sociopolitiques.
 - ** Les personnes nées dans la zone occupée doivent désormais d'adresser au Tribunal de Première Instance d'Abidjan afin de se faire établir un acte de notoriété suppléant l'extrait de naissance. Les fiches individuelles d'état civil établies par les Mairies de la Commune d'Abidjan ne sont plus valables.
3. Une pièce d'identité ivoirienne en cours de validité (passeport ou la nouvelle carte nationale d'identité sécurisée). Pour le Passeport : Photocopie des cinq (5) premières pages.
4. Pour les personnes veuves, produire l'extrait d'acte de décès du défunt conjoint.
5. Pour les personnes divorcés (es), produire la grosse du jugement de divorce et un certificat de non appel.
6. Un justificatif d'activités :
 - Salariés : une attestation de travail ou le dernier bulletin de salaire
 - Étudiants : un certificat ou une attestation de scolarité
7. Un justificatif de domicile (Facture EDF ou France Télécom ou Quittance de loyer). Les personnes habitant chez un tiers doivent fournir également :
 - Attestation d'hébergement
 - Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant(e) : carte nationale d'identité, carte de séjour ou passeport.
8. Une pièce d'identité du futur conjoint (carte nationale d'identité, carte de séjour ou passeport).
9. Droits de chancellerie : cinq (5) euros par dossier constitué.

IMPORTANT : les pièces fournies doivent être présentées en **originaux et photocopies (de sorte que ce soit parfaitement lisible)** à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier. Pour les personnes utilisant la voie postale, elles doivent faire parvenir des photocopies certifiées conformes par les Autorités Françaises (commissariat de Police ou Mairie) ou par les consulats Honoraires de Côte d'Ivoire de leur circonscription.

DEPOT: TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30 A 12 H 00

RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES A PARTIR DE 13 H 30 (sous 48 h)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB: Fermeture du Service Consulaire tous les jours à 17 h 00.

Ambassade de Côte d'Ivoire
En France

Service Consulaire 03-08

SC1/12-02

102, Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

FORMULAIRE
DE DEMANDE DE CERTIFICATS
DE COUTUME, DE CELIBAT ET DE CAPACITE MATRIMONIALE

— Informations concernant le demandeur ou la demanderesse :

Nom :

Prénom(s) :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Profession :

— Informations concernant le futur conjoint :

Nom :

Prénom(s) :

Fait à paris, le

Signature du demandeur ou de la demanderesse.

Ambassade de Côte d'Ivoire
En France

Service Consulaire 03-08

SC1/03-02

102, Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Mademoiselle, Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom et Prénoms

Date et lieu de naissance :

Atteste n'avoir jamais contracté de mariage en Cote d'Ivoire ni ailleurs dans le monde et certifie que mon extrait d'acte de naissance, n° du délivré le à est conforme à mon statut de célibataire.

En cas de fausse déclaration de ma part, je m'expose à voir les Autorités préfectorales et/ou communales française être saisies, pour annulation de mon mariage.

En foi de quoi, cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le

L'intéressé